

Garde d'enfant à domicile

Le métier

La **Garde d'Enfants à Domicile** intervient au domicile de son employeur et effectue l'ensemble des tâches nécessaires à la garde et à l'éveil d'un ou de plusieurs enfants.

Conditions d'exercice

L'emploi peut s'exercer seul, au domicile de la famille.

L'activité peut nécessiter des déplacements en véhicule notamment pour les conduites scolaires mais aussi pour les courses

Les horaires peuvent varier au cours de l'année en fonction des périodes de vacances scolaires et peuvent nécessiter une présence les fins de semaine ou les jours fériés.

Les activités

La garde d'enfant accompagne l'enfant dans toutes les étapes de la vie quotidienne :

- Contribuer au développement psychomoteur de l'enfant
- Mettre en place des activités d'éveil
- Respecter ses rythmes (veille / sommeil)
- Assurer sa sécurité
- Effectuer la toilette, l'habiller, le changer
- Aider à la prise des repas
- Rendre compte aux parents

Critères de recrutement

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau CAP/BEP dans le secteur de l'aide sociale et familiale (petite enfance, carrières sanitaires et sociales).

Il l'est également avec une expérience professionnelle auprès d'enfant.

Le permis B peut être exigé, en cas de conduite scolaire, aux activités sportives ou culturelles.